



Extrait du registre des délibérations de Conseil d'administration de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »

Séance du 5 février 2025

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Président : Sophie BORDERIE

Délibération n°2025-CA-009

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	12
Pouvoirs	3
Nombres de votants	15

Objet : validation des demandes d'adhésion

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février à 14h30, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par convocation électronique le 30 janvier 2025 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

Pour le 1^{er} collège – conseillères et conseillers départementaux

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	☒	☐	
BILIRIT Jacques	Vice –président	☐	☒	
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	☒	☐	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	☒	☐	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	☐	☒	
Nicolas LACOMBE	Vice-président	☐	☒	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	☒	☐	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	☐	☒	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	☒	☐	
TONIN Valérie	Vice-présidente	☐	☒	
BORIE Daniel	Vice-président	☐	☒	<i>Mme DHELIAS</i>
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	☒	☐	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	☐	☒	<i>Mme BORDERIE</i>
DELBREL Christian	Conseiller départemental	☒	☐	

AR Prefecture

047-925257610-20250205-2025_CA_009-DE

Reçu le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

Pour le 2^{ème} collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	☐	☒	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	☒	☐	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	☒	☐	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	☒	☐	
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	☒	☐	
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	☒	☐	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	☐	☒	

Assistaient également :

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPES-TORTUL
- *Sophie LAPAYE-ROHER*
- Yoann SOULACROIX
- Sabine ESPINASSE

Visas

- **Vu** l'article L. 5511-1 du CGCT relatif aux agences techniques départementales,
- **Vu** les articles 6 et 15 des statuts de Lot-et-Garonne Ingénierie relatifs aux adhésions et au rôle du conseil d'administration.

Conformément aux articles 6 et 15 des statuts, le CA valide les demandes d'adhésion. Il s'agit de valider les demandes d'adhésion arrivées jusqu'au 1er février 2025. A ce jour, 151 demandes d'adhésion ont été reçues.

Exposé des motifs :

L'article 6 des statuts prévoit les conditions d'adhésion des communes et établissements publics intercommunaux du département de Lot-et-Garonne à l'agence technique départementale : « [...] Toute nouvelle demande d'adhésion est tacitement admise en l'absence de décision expresse de refus par le Conseil d'administration de l'Agence notifiée dans un délai d'un mois suivant la date de notification de la demande.

Toute nouvelle demande d'adhésion est accompagnée d'une délibération de l'organe délibérant compétent, approuvant l'adhésion à l'Agence. »

L'article 15 des statuts relatifs au rôle du Conseil d'administration précise que ce dernier est compétent pour régler les adhésions et exclusions des membres. Les demandes d'adhésion peuvent arriver à tout moment de l'année et sont présentées à chaque conseil d'administration le plus proche pour valider celles-ci.



Depuis que le Département a créé par délibération en date du 16 février 2024 Lot-et-Garonne Ingénierie et a sollicité l'ensemble des collectivités du Lot-et-Garonne pour adhérer à cette agence, 146 adhésions ont été enregistrées par Lot-et-Garonne Ingénierie. Au 1^{er} février 2025, 4 communes et 1 EPCI ont transmis une délibération validant leur adhésion à Lot-et-Garonne Ingénierie et désignant leur représentant au sein de l'assemblée générale de la structure. Voici la liste des demandes d'adhésion qu'il convient d'acter :

- Saint-Salvy
- Samazan
- Villeneuve-sur-Lot
- Xaintraille
- Communauté de communes du Conflent et Coteaux de Prayssas

**Après en avoir délibéré,
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- valide l'adhésion de 4 communes et 1 EPCI dont la liste est annexée au présent rapport,
- procède à l'émission des titres de cotisations conformément aux tarifs des cotisations qui ont été votés lors du conseil d'administration du 12 juin 2024

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente**



Sophie BORDERIE

AR Prefecture

047-925257610-20250205-2025_CA_009-DE
Reçu le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025